



Commune d'Essertines-sur-Rolle

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Afin de se mettre en conformité avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et au Plan directeur cantonal (mesure A11 notamment), et en application des directives cantonales en la matière, la Municipalité informe les propriétaires fonciers que

la révision de son Plan d'affectation communal (PACom) est en cours

Avant l'élaboration de tout projet, les intéressés sont priés de prendre contact avec le service technique. En effet, la Municipalité se réserve le droit de faire application de l'article 47 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), du 4 décembre 1985 pour refuser tout projet de construction ou de fractionnement parcellaire qui compromettrait les planifications envisagées mais non encore soumises à l'enquête publique.

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'article 48 LATC. En conséquence, aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération par l'autorité.

La Municipalité